

tive parlementaire Grendelmeier en même temps que l'initiative parlementaire (94.403) du groupe démocrate-chrétien du 10 mars 1994 concernant l'orientation de la politique européenne de la Suisse au cours des prochaines années et l'initiative parlementaire (94.435) du groupe socialiste du 14 décembre 1994 concernant l'ouverture de négociations pour une adhésion à l'UE. En début de séance, le groupe démocrate-chrétien a annoncé le retrait de son initiative, puis, en fin de séance, ce fut le tour du groupe socialiste de retirer la sienne, suite aux débats et à la décision prise par la commission de déposer une motion. Les «considérations de la commission» exposées ci-dessous se réfèrent par conséquent aussi à l'initiative parlementaire du groupe socialiste qui n'était pas encore retirée en début de séance.

L'objet principal de la discussion a été le problème du parallélisme des négociations (négociations bilatérales/réactivation de la demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion). A ce sujet, l'initiative du groupe socialiste voulait aller plus loin que l'initiative parlementaire Grendelmeier en demandant explicitement l'ouverture sans retard de négociations avec l'UE en vue de l'adhésion, indépendamment des négociations menées au niveau bilatéral.

Considérations de la commission: Un point central de la discussion a porté sur la question de l'opportunité et des dangers inhérents à un parallélisme des négociations; à ce sujet, il a été fait mention des expériences faites lors de la votation sur l'EEE. Un parallélisme des négociations pourrait conduire au danger d'une polarisation et d'un immobilisme – qui lui est infailliblement consécutif – dans la question européenne. Il a été relevé combien il est important de définir une ligne claire et de s'y tenir par la suite. A ce sujet, il a été fait référence aux expériences positives de l'Autriche et de la Principauté du Liechtenstein qui sont parvenues au but sans avoir brûlé les étapes.

On a pris également en considération le fait que la compétence d'ouvrir des négociations avec l'UE en vue de l'adhésion incombe au Conseil fédéral. Avec de telles interventions, on fait un pas en arrière, puisque, de ce fait, on reporte la responsabilité en la matière sur le Parlement et sur le peuple.

On a rappelé en outre la grande importance qu'aura pour notre pays la Conférence intergouvernementale des Etats membres de l'UE prévue en 1996, dont les résultats pourraient, le cas échéant, conduire à une reconsidération de la question de l'adhésion à l'Union européenne. C'est pourquoi, il est extrêmement important d'être informé continuellement sur les travaux préparatoires en cours actuellement et, le moment voulu, sur le déroulement de cette conférence. Dès lors, il faudrait absolument que la Suisse y obtienne un statut d'observateur.

Le dépôt de la motion ci-jointe constitue aux yeux de la majorité de la commission un chemin possible pour débloquer la discussion relative à l'Europe, tout en respectant une ligne claire sans brûler les étapes et en évitant une polarisation des opinions au sein du Parlement et de l'opinion publique.

Le texte de la motion est basé sur les conclusions du rapport du groupe de travail «Europe» de la Commission de politique extérieure du 27 mars 1995. La commission, alors en séance plénière, l'a accepté par 20 voix contre 2 et avec 2 abstentions, puis l'a transmis au Conseil fédéral pour qu'il en prenne acte. Il représente un consensus minimal au sein de la Commission de politique extérieure sur la question européenne, consensus qui probablement ne pourrait s'élargir. Lors de l'adoption du rapport, il a été suggéré au sein de la commission de considérer cette stratégie globale – telle qu'elle est contenue actuellement dans le texte de la motion de la commission – pratiquement comme un contre-projet à toutes les initiatives relatives à l'Europe encore pendantes et qu'on pourrait ainsi inviter leurs auteurs à les retirer.

Les opposants à la motion de la commission ont invoqué avant tout des arguments d'ordre formel (il ne s'agit pas pour eux d'une motion), mais aussi celui selon lequel on risquerait de porter préjudice aux négociations bilatérales en exigeant, au point 5 de la motion, la détermination du moment de la réactivation de la demande d'adhésion à l'UE.

Antrag der Kommission

Die Kommission beantragt mit 8 zu 2 Stimmen bei 7 Enthaltungen, der Initiative keine Folge zu geben.

Proposition de la commission

La commission propose, par 8 voix contre 2 et avec 7 abstentions, de ne pas donner suite à l'initiative.

95.3203

Motion APK-NR (94.440) Europäische Integration

Motion CPE-CN (94.440) Intégration européenne

Wortlaut der Motion vom 29. Mai 1995

Die Aussenpolitische Kommission spricht sich für die Strategie des Bundesrates in seinem Bericht über die Aussenpolitik der Schweiz in den neunziger Jahren aus, wonach der Beitritt zur EU das strategische Ziel der Integrationspolitik ist.

Sie verlangt vom Bundesrat, sein Vorgehen im folgenden Sinne auszurichten:

1. prioritäre sektoruelle Verhandlungen bis Ende 1995;
2. regelmässige Beurteilung der Verhandlungsergebnisse und Bilanz Ende 1995;
3. Beurteilung am Anfang der nächsten Legislatur, indem der Stand der bilateralen sektoriellen Verhandlungen und die Ergebnisse, die bei einem allfälligen EU-Beitritt erzielt werden könnten, miteinander verglichen werden. Dabei muss berücksichtigt werden, welches Echo gewisse sektoruelle Verhandlungen im Volk finden;
4. Verfolgung der Tendenzen in der EU (harter Kern und konzentrische Kreise, Europa der verschiedenen Geschwindigkeiten) und der Arbeiten der EU-Regierungskonferenz 1996, wenn möglich durch die Teilnahme von Schweizer Beobachtern;
5. im Laufe der nächsten Legislatur: den Zeitpunkt bestimmen, wann das EU-Beitrittsgesuch reaktiviert werden soll (als Reaktion des Bundesrates und des Parlamentes auf die Lancierung der Volksinitiative «Ja zu Europa!»).

Texte de la motion du 29 mai 1995

La Commission de politique extérieure souscrit à la stratégie du Conseil fédéral dans son rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années nonante, selon lequel «l'adhésion à l'UE constitue l'objectif stratégique de la politique d'intégration».

Elle demande que le Conseil fédéral poursuive son action dans le sens suivant:

1. négociations sectorielles prioritaires jusqu'à fin 1995;
2. évaluation régulière des résultats des négociations et bilan à la fin 1995;
3. évaluation au début de la prochaine législature, en comparant le bilan des négociations bilatérales sectorielles et les résultats qui pourraient être obtenus lors d'une éventuelle adhésion à l'UE. Cette évaluation doit également tenir compte du degré d'acceptabilité populaire de certaines négociations sectorielles;
4. suivi des développements de l'UE (différentes tendances quant au noyau dur et les cercles concentriques et quant à l'Europe à plusieurs vitesses) et des travaux de la Conférence intergouvernementale de 1996, si possible en faisant participer des observateurs suisses;
5. au cours de la prochaine législature, détermination du moment où il faudra relancer la procédure d'adhésion à l'UE en tant que réaction du Conseil fédéral et du Parlement au lancement de l'initiative populaire «Oui à l'Europe».

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 12. Juni 1995

Der Bundesrat begrüsst es, dass die Aussenpolitische Kommission ihm ihre Unterstützung für seine Integrationspolitik ausgesprochen hat.

Da die verschiedenen Punkte der Motion in die Zuständigkeit des Bundesrates fallen, ist sie in ein Postulat umzuwandeln.

Rapport écrit du Conseil fédéral du 12 juin 1995

Le Conseil fédéral salue le soutien apporté par la Commission de politique extérieure du Conseil national à sa politique d'intégration européenne.

Les différents points de la motion relevant de la compétence du Conseil fédéral, il convient de la transformer en postulat.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Der Bundesrat beantragt, die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

Antrag der Kommission

Die Kommission beantragt mit 10 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung:

Mehrheit

Überweisung der Motion

Minderheit

(Fischer-Hägglingsen, Frey Walter, Oehler, Steffen)

Ablehnung der Motion

Proposition de la commission

La commission propose, par 10 voix contre 4 et avec 1 abstention:

Majorité

Transmettre la motion

Minorité

(Fischer-Hägglingsen, Frey Walter, Oehler, Steffen)

Rejeter la motion

94.3144

Motion des Ständerates (Cottier)

Entwicklung der innen- und aussenpolitischen Bedingungen der Europapolitik

Motion du Conseil des Etats (Cottier)

Réalisation des conditions intérieures et extérieures nécessaires à la politique européenne

Wortlaut der Motion vom 27. September 1994

Der Bundesrat wird beauftragt, dem Parlament Richtlinien zur Kenntnis zu bringen, wie die öffentliche Information und Meinungsbildung über Fragen der Europapolitik verstärkt werden kann.

Texte de la motion du 27 septembre 1994

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des lignes directrices sur lesquelles le Conseil fédéral entend se fonder pour rendre régulière l'information et la communication sur des questions de politique européenne, et pour la renforcer.

Mühlemann Ernst (R, TG) unterbreitet im Namen der Aussenpolitischen Kommission (APK) den folgenden schriftlichen Bericht:

Am 17. März 1994 reichte Ständerat Cottier seine Motion ein. Am 27. September 1994 folgte der Ständerat dem Antrag des Bundesrates auf Umwandlung in ein Postulat betreffend die Punkte 1 bis 4 der Motion, stimmte aber einstimmig der Überweisung von Punkt 5 betreffend Richtlinien, wie die öffentliche Information und Meinungsbildung über Fragen der Europapolitik verstärkt werden kann, als Motion zu.

Der Vorsteher des EDA erinnerte anlässlich der Behandlung des Vorstosses im Ständerat am 27. September 1994 daran, dass schon im Bericht über die Aussenpolitik der Schweiz in den neunziger Jahren angekündigt wurde, so rasch wie möglich eine erste Lagebeurteilung betreffend den Stand der bilateralen sektoriellen Verhandlungen der Schweiz mit der Europäischen Union vorzunehmen. Darüber hinaus habe der Bundesrat anlässlich der Debatte des obenerwähnten aussenpolitischen Berichtes im Nationalrat auch in Aussicht gestellt, dass sich der Bundesrat bei seiner ersten Lagebeurteilung des bilateralen Verhandlungsprozesses nicht nur auf die eventuellen Resultate dieser Verhandlungen beschränken werde, sondern auch bereit sei, sich darüber hinaus zu den verschiedenen Aspekten der europäischen Integration zu äussern. Zum gegebenen Zeitpunkt werde der Bundesrat auch Stellung zu den hängigen Volksinitiativen beziehen und das weitere Vorgehen festlegen. Dies entspreche genau dem vom Motionär festgelegten Fahrplan; allerdings hätten die bilateralen Verhandlungen nicht so schnell begonnen, wie man sich das vorgestellt habe. Das Parlament werde auf jeden Fall auf permanenter Basis über die Entwicklungen in diesem Bereich orientiert. In diesem Zusammenhang wurde auch Artikel 47bis a GVG erwähnt.

Mühlemann Ernst (R, TG) présente au nom de la Commission de politique extérieure (CPE) le rapport écrit suivant:

Cette motion a été déposée par M. Cottier, conseiller aux Etats, le 17 mars 1994. Le 27 septembre de la même année, le Conseil des Etats, s'il s'est rallié à la proposition du Conseil fédéral de transformer en postulat les points 1 à 4 de ladite motion, a également décidé à l'unanimité de transmettre sous forme de motion le point 5 (lignes directrices sur les modalités et le renforcement de l'information et de la communication en matière de politique européenne).

Lorsque l'intervention en question a été examinée au Conseil des Etats le 27 septembre 1994, le chef du Département fédéral des affaires étrangères a rappelé que le rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années nonante prévoyait déjà l'établissement d'un premier bilan sur l'état des négociations sectorielles bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne. Il a rappelé d'autre part que le Conseil fédéral, lors du débat que le Conseil national a consacré au rapport précité, a laissé entendre que, loin de limiter ce bilan aux résultats éventuels de ces négociations, il serait prêt à s'exprimer sur les différents aspects de l'intégration européenne. Il a fait savoir par ailleurs que le Conseil fédéral prendrait position sur les initiatives populaires pertinentes encore pendantes et qu'il arrêterait la marche à suivre. Enfin, ce programme, a-t-il affirmé, correspond en tous points à ce que souhaite l'auteur de la motion – simplement, les négociations bilatérales n'auraient pas débuté aussi rapidement que prévu. Il a conclu qu'en tout état de cause, le Parlement serait informé régulièrement des développements qui interviendront. Il a notamment été fait référence dans ce contexte à l'article 47bis a LREC.

Antrag der Kommission

Die Kommission beantragt mit 19 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung, die Motion als Postulat zu überweisen.

Proposition de la commission

La commission propose, par 19 voix sans opposition et avec 1 abstention, de transmettre la motion comme postulat.

Motion APK-NR (94.440) Europäische Integration

Motion CPE-CN (94.440) Intégration européenne

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	10
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	95.3203
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.06.1995 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1363-1364
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 759

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.